



COMPTE RENDU – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 5 novembre 2019

A Montfermy – 18h30

Convocation du 25 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Montfermy, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le vingt-cinq octobre deux mille dix-neuf.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 51	Pour : 41
	En exercice : 51	Contre : 00
	Qui ont pris part à la délibération : 41	Abstention : 00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, BELLAIGUE Gilles, ACHARD Marie-Claire, GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, DO COUTO Séverine, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, MENAGE Gilbert, SENEGAS-ROUVIERE Didier, OLLIER Jean-Pierre, FERREYROLLES Janine, SOUCHAL Boris, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CONDY Cédric, DOMAGALA Daniel, CHARLES Jacques (suppléant), CARRIAS Charles, RABAT Jean-Louis, ROUGHEOL Cédric, MONTPEYROUX Nicolas, JALICON Adrien, AMADON Georges (suppléant), VIALETTE GIRAUD Janette, TESSIAU Daniel (suppléant), MILORD Franck, BESANCON Gilles, THOMAS Bernard, LE CHAPELAIN Jean-Luc et RIVET Annie.

Absents : Mesdames et Messieurs GUILLOT Gérard, CAILLOUX Luc, DEMENEIX Elisabeth, MAILHOT Mireille, MANGOT Marc, ERAGNE Yannick, SERVIERE Gilles, FOURNIER Jean-Claude, ANDANSON Antonia, et FARGEIX Gervais.

Ont donné pouvoir : Monsieur LEGOY Jean-Pierre à Monsieur SOUCHAL Boris, Madame DESMOULIN Nicole à Monsieur ROUGHEOL Cédric, Monsieur COQUET Stéphane à Monsieur CARRIAS Charles, Monsieur OUACHEM Jean-Pierre à Monsieur RABAT Jean-Louis, Monsieur TIXERONT Gérard à Monsieur GRANGE Jean-Claude et Monsieur ARNAUD Daniel à Monsieur MULLER Lionel.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur Boris SOUCHAL.

2019-05-01 : VALORISATION DES CENTRES BOURGS – LANCEMENT D'UN PRE-DIAGNOSTIC

Monsieur le Président rappelle que la revitalisation des centres-bourgs est au cœur des politiques publiques.

Ainsi, la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, en lien avec le CAUE du Puy-de-Dôme, souhaite entreprendre la réalisation d'un pré-diagnostic dont l'objectif est d'accompagner les communes intéressées à travailler sur le paysage des centres-bourgs.

Monsieur le Président propose de valider cette proposition.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le lancement du pré-diagnostic,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2019-05-02 : FINANCES - VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET MSP

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

VIREMENTS DE CREDITS section investissement Maison de santé Pontgibaud

Intitulés des Comptes	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Autres immobilisations corporelles	2188	€ 500		
Constructions			2313	€ 500
TOTAL		€ 500		€ 500

2019-05-03 : FINANCES - VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL – SECTION INVESTISSEMENT

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

VIREMENTS DE CREDITS section investissement Budget principal

Intitulés des Comptes	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
<u>Programme 43 : opérations façades</u>				
Subv d'équipement versées aux particuliers	20422	5 000 €		
<u>Programme 32PTM : dispositif habiter mieux</u>				
Subv d'équipement versées aux particuliers			20422	5 000 €

TOTAL DEPENSES		5 000 €		5 000 €
-----------------------	--	----------------	--	----------------

2019-05-04 : FINANCES - VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL – SECTION FONCTIONNEMENT

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

VIREMENTS DE CREDITS Section de Fonctionnement du Budget principal

Intitulés des Comptes	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Entretien des bâtiments publics Subv. De Fonctionnement budget Immobilier d'entreprises	615221	5 000 €	657364	5 000 €
TOTAL		5 000 €		5 000 €

2019-05-05 : FINANCES - AUGMENTATIONS DE CREDITS – IMMOBILIER D'ENTREPRISES – SECTION FONCTIONNEMENT

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

AUGMENTATIONS DE CREDITS Section de fonctionnement du Budget Immobilier d'entreprises

Intitulés des Comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Participation de la CC CCV Entretien four de Messeix	61558	5 000 €	7475	5 000 €
TOTAUX EGAUX		5 000 €		5 000 €

2019-05-06 : FINANCES – HABITAT – DEPOT DE GARANTIE – NON RESTITUTION SUITE A IMPAYES

Mr PINTO FERREIRA Philippe a quitté le logement qu'il occupait « 52 avenue du Pont » à PONTAUMUR le 04 juillet 2019.

Un dépôt de garantie avait été réclamé pour la somme de 349.50€ à la signature du contrat de location. A ce jour, des loyers sont encore impayés.

De ce fait, il est proposé que le dépôt de garantie ne sera pas restitué à Mr PINTO FERREIRA et sera donc conservé par la communauté de communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTÉ** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2019-05-07 : PERSONNEL

2.1 Avancement de grade

La commune de Saint Sulpice a proposé l'avancement de grade de Aurélie MANUBY titulaire sur le grade d'adjoint administratif. Cet avancement sur le poste qu'elle occupe à la communauté de communes est validé.

Poste supprimé au 01/01/2020	Poste créé au 01/01/2020	Agent concerné
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Aurélié MANUBY

2.2 Emploi permanents – titularisation

En parallèle de cela, il est proposé la titularisation de 4 agents en CDD de droit public.

Poste occupé au 01/01/2019	Poste créé au 01/01/2020	Agent concerné
Chargée d'accueil assistante polyvalente	Adjoint administratif	Marina PEYNON
Animateur Médiathèque	Adjoint du Patrimoine	Véronique MEUNIER
Directrice ALSH BL	Adjoint d'animation	Alicia VECCHI
Animatrice	Adjoint technique	Christelle MANRY

Le conseil accepte ces titularisations.

2.3 Proposition de mutation

Considérant l'engagement des ces agents mais également les besoins des services la communauté de communes il est proposé d'accepter les mutations ci-dessous :

Poste occupé	Collectivité d'origine	Poste occupé au 01/01/2020	Agent concerné
Animatrice du RAM	Mairie du Mont Dore	Animateur	Rebecca MESSEMER
Assistante polyvalente	CIAS Chavanon Combrailles et Volcans	Adjoint administratif	Cécile CORTOT

Le conseil accepte ces mutations.

2.4 Augmentation de temps de travail

Il est proposé d'augmenter le temps de travail des deux agents ci-dessous :

Poste occupé	Temps d'activité	Proposition d'augmentation	Agent concerné
Agent d'accueil	50 %	70%	Dominique PINSON
Directrice adjointe ALSH BL	80%	100%	Léa SERRE

Le conseil accepte ces augmentations de temps de travail.

2019-05-08 : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET DE LA DDFIP

Monsieur le Président indique que pour renforcer la présence des services publics dans les territoires et moderniser l'action publique, le Ministre de l'Action et des Comptes publics a engagé la rénovation de l'organisation des services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Cette démarche s'inscrit dans l'objectif fixé par le Président de la République de rapprocher les administrations des citoyens.

Un appel à candidatures est lancé auprès des communes désireuses d'accueillir les services concernés, qui ont jusqu'au **29 novembre 2019** pour y répondre

Cette réorganisation territoriale doit notamment permettre de relocaliser dans les territoires ruraux et péri-urbains une partie des services de la DGFIP actuellement situés en Ile-de-France et dans les grandes métropoles.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes dépose une candidature à cet appel à projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2019-05-09 : BROMONT LAMOTHE ACQUISITION DE LA PARCELLE XY 37

Dans le cadre de la compétence « développement économique » de la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose d'acquérir du foncier afin de permettre l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire, et d'acquérir la parcelle cadastrale XY 37 située sur la commune de Bromont-Lamothe, propriété de Madame MOUTARDE Véronique, au prix de 12€/m². La surface estimée est de 5 134 m² x 12 €/m² = 61 608 € (hors frais de notaire)

Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTÉ** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

INFORMATIONS :

1/ Habiter Mieux

Présentation des décisions « HABITER MIEUX ».

2/ Opération Façades

Dans le cadre du dispositif « Opération Façades » validé lors du conseil communautaire du 28/11/2018, la Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Economie et de l'Habitat de Communauté de Communes s'est réunie le 15/10/2019 et a étudié les dossiers de demandes de subvention pour la rénovation de façades et a accordé les subventions suivantes (Subvention plafonnée à 1 000 € / 20% des travaux TTC) :

N° dossier	NOM	PRENOM	ADRESSE / COMMUNE	DESTINATION DU BIEN	Total Travaux TTC	Dont subventionnables	%	SUBVENTION
2019-09	GENDRE-BATTUT	Laetitia-Mickaël	Le Bourg TORTEBESSE	Habitation principale	11 054,12 €	11 054,12 €	20 %	1 000 €
2019-10	MANY-JUILLARD	Alexandre-Léocadie	16, rue des Cériseurs MESSEIX	Habitation Principale	16 532,34 €	16 532,34 €	20 %	1 000 €
2019-12	BERGER	Renée	Allée de la Promenade HERMENT	Habitation principale	5 005,00 €	5 005,00 €	20 %	1 000 €
2019-13	PERRIER	Viviane	Grande Rue HERMENT	Habitation principale	1 702,25 €	1702.25 €	20 %	340 €
							TOTAL	3 340 €

Il est également proposé de retirer la subvention au bénéficiaire suivant :

2017-12	CLARIS	Jean Michel	Route de Crocq 63620 GIAT	5482 €	5482 €	Retrait subvention 1500 €
---------	--------	-------------	---------------------------	--------	--------	---------------------------

Ces propositions sont validées par le conseil communautaire.

3/ Projet unité de vie – retour questionnaire habitat

De nombreuses personnes âgées autonomes souffrent d'une perte d'autonomie ne leur permettant pas de continuer à vivre à leur domicile, souvent inadapté. Une grande majorité de ces personnes âgées ont besoin d'un logement adapté, un intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD afin de pouvoir continuer à vivre de manière indépendante. Il existe plusieurs hébergements permettant de répondre à ces besoins, comme par exemple les petites unités de vies, ou les résidences seniors (ex : Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Âgées).

Afin d'anticiper le besoin d'une offre de logements adaptés dû à une population vieillissante, les communes de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans ont été interrogées via une enquête « Habitat » en octobre 2018 pour recenser les projets sur le territoire.

Résultat de l'enquête :

10 projets de production de résidences seniors sur le territoire CCV :

BROMONT-LAMOTHE	Projet de résidence à destination des seniors qui consiste à réhabiliter 8 logements. Projet en cours d'étude.
LA GOUTELLE	Projet de MARPA – ensemble de résidences (24 maximum) – Etude de faisabilité faite en 2016/2017 avérée positive. Projet en cours de réflexion (financements, partenariats...)
BOURG-LASTIC	Projet de création d'unités de vie pour 6 logements en centre-bourg – en cours de réflexion.
CHAPDES-BEAUFORT	Transformation de l'espace Saint-Joseph en petites unités de vie. Projet en réflexion.
HERMENT	Projets de 3 ou 5 logements adaptés en cours de réflexion.
LANDOGNE	Projet en réflexion à l'état d'idée
PONTAUMUR	Projet de Maison d'Accueil pour Personnes Agées – en cours d'étude par les propriétaires.
GIAT	Projet privé de production de logements individuels pour seniors en liaison directe avec l'EHPAD (terrain à côté déjà acheté) – 4 unités mitoyennes (2 à 2) – projet encore en réflexion.
MESSEIX	Création de 14 logements – Locaux ancien collège – études réalisées et travaux chiffrés
SAUVAGNAT	Un projet en réflexion

Source : résultats de l'enquête habitat lancée en octobre 2018.

Ces résultats prévisionnels sont présentés au Conseil Communautaire.

2019-05-10 : CONTRAT TERRITORIAL CHAVANON

Le Contrat Territorial Chavanon se termine fin 2019, cependant un second contrat de 5 ans est actuellement en cours d'élaboration. Cette phase de transition est estimée à 1 année.

Afin de ne pas interrompre la dynamique engagée depuis 5 ans pendant cette année de transition, il est proposé de poursuivre les actions de mise en défens des berges (installation de clôture et d'abreuvoir) et de restauration de la ripisylve (entretien des boisements de berges).

Trois campagnes de mise en défens des berges et d'aménagement d'abreuvoirs ont été menées depuis 2017 avec une forte demande de la part de certains agriculteurs.

L'intérêt de ces travaux est double avec un enjeu environnemental et un enjeu agronomique.

En effet la mise en défens permet de réduire les dégradations de berges et donc de limiter les apports de sédiments. Ces travaux limitent également la dégradation de l'eau par des agents bactériologiques (déjection du bétail dans le cours d'eau)

D'un point de vue agricole, l'aménagement des parcelles permet de stabiliser les points d'abreuvements et d'éviter les zones de bourbiers souvent à l'origine de problèmes sanitaires. En ce qui concerne les travaux sur les boisements de berges, 16 kilomètres de berges ont été restaurées. Cependant de nombreux linéaires nécessitent une restauration et suite aux épisodes neigeux d'octobre 2019 avec la chute de nombreux arbres certains secteurs déjà restaurés requièrent une ré-intervention. Ainsi il apparaît opportun de poursuivre ces travaux sur 2020.

L'intégralité de ces travaux entre dans le cadre de la déclaration d'intérêt générale. L'arrêté a été signé le 22 décembre 2016 et court sur 5 années (soit jusqu'au 22 décembre 2021).

Afin de pouvoir réaliser le maximum de travaux de ces natures, la collectivité peut faire appel à des subventions de la part de différents financeurs.

Action de réduction des dégradations de berges (mise en place d'abreuvoirs)

Investissement (montant en HT)

Détail action	Coût prévisionnel	Taux de subvention (CD63/ Agence de l'Eau Adour Garonne)	Reste à charge
Réduction des dégradations de berge	15 000 €	Entre 20% et 60% Soit entre 3 000 € et 9 000 €	Entre 40% et 80% Soit entre 6 000 € et 12 000€

Les montants demandés vont permettre d'installer environs 11 aménagements (abreuvoirs ou passages à gué) et de clôturer près de 4000 mètres de berges.

Le bassin versant du Ruisseau de Cornes est prioritaire pour ces interventions. En effet de nouveaux travaux permettraient de compléter les secteurs mise en défens et apporteraient une cohérence à l'échelle globale du bassin. Les autres bassins versants (Ramade, Chavanon, Eau du Bourg Clidane et Béal des Roziers) pourront toutefois également bénéficier de ces travaux afin de lancer ou de poursuivre une dynamique.

Action de restauration de la ripisylve

Investissement (montant en HT)

Détail action	Coût prévisionnel	Taux de subvention (CD63/ Agence de l'Eau Adour Garonne)	Reste à charge
Restauration de la ripisylve	10 000 €	Entre 20% et 60% Soit entre 2 000 € et 6 000 €	Entre 40% et 80% Soit entre 4 000 € et 8 000€

Les montants demandés vont permettre de restaurer environ 4 kilomètres de cours d'eau

Les bassins versants de la Ramade et de la Clidane sont prioritaires du fait du fort impact de la végétation tombée dans les cours d'eau (débordements, érosion de berges et colmatage du lit)

Ponctuellement les ruisseaux des autres bassins versants seront également concernés par ces interventions.

Il est proposé d'approuver ces dépenses.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Information - Agriculture – Projet Transport Frigorifique

Dans le cadre de sa compétence Agricole, la communauté de communes a été contactée concernant un projet d'acquisition d'un système de transport frigorifique.

Afin de d'évaluer les besoins des agriculteurs en la matière, en partenariat avec le SMADC et notamment l'animatrice du Réseau Foncier Agricole, des questionnaires ont été transmis aux agriculteurs du territoire.

Ainsi, un petit groupe d'agriculteurs s'est constitué en groupe de travail pour étudier ce projet. L'acquisition serait portée par une CUMA et ainsi l'équipement serait mis à disposition des agriculteurs adhérents. Il est proposé au Conseil Communautaire d'accompagner ce projet sur la partie ingénierie, principe accepté par le Conseil Communautaire.

TOURISME

En 2017 les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre (CDRP) des départements de la Loire, du Rhône et du Puy-de-Dôme ont créé un itinéraire nommé « Chemin de Montaigne » également appelé GR 89. Cet itinéraire reprend la route empruntée par Michel Eyquem de Montaigne, écrivain et philosophe français, en 1581, qui lui a permis à l'époque de rallier Rome à Bordeaux.

Aujourd'hui, le chemin existe entre Bordeaux et Clermont. L'enjeu de ce GR est qu'il traverse la communauté de communes CCV d'Est en Ouest. Le but est de travailler sous forme de convention avec le CDRP 63 pour le mettre en place. La convention stipule :

- la mise en place du GR avec le savoir-faire du CDRP pour le dossier de pré-homologation puis d'homologation complète auprès de la Fédération Française de Randonnée.
- la conception et mise en ligne des randofiches® (dématérialisées). Pour les contenus, CCV pourra s'appuyer sur des ressources en interne.
- Les signalétiques et balisages, l'entretien.

Tarif appliqué par le CDRP 63 pour la mise en place de l'itinéraire, les randofiches® et la signalétique :

	Tarif au km en euros HT	CC Chavanon Combrailles et Volcans	
		KM	PRIX en euros HT
Prestation complète (intégrale)	105	27	2835
Prestation partielle car rattachement à un GR® existant (GR 4 ou GR 441)	30	20	600
Total année 2020		47	3435
Année 2021 - Entretien du GR possible sous convention	10	47	470

Entretien du GR

Le CDRP précise que dans le Puy-de-Dôme le balisage se fait obligatoirement par eux pour les GR (ou dans certains cas, par des clubs affiliés ou avec formation et vérification) et que l'entretien est payant à raison de 9/10€ par km. Cela peut se faire par convention annuelle ou pour 3 ans. Le balisage est refait et la collectivité signale l'entretien à réaliser.

Signalétique

2 signalétiques à distinguer :

- La signalétique GR (balisage GR, tarifs tableau ci-dessus)
- La signalétique Montaigne : coût en sus pour CCV qui choisit le nombre et les lieux La pose n'est pas comprise dans les tarifs, sont en TTC et les tarifs sont indicatifs (donnés par le CDRP) et comprennent 2 lignes de texte :

Type	Tarif estimé en euros TTC	Nombre estimé	Total par type en euros TTC
Lame avec citation (2 lignes) Montaigne	35	10	350
Pupitre d'interprétation patrimoine ou Montaigne	250	4	1000
Lame directionnelle (2 lignes) à poser aux jonctions nécessitant une indication supplémentaire	40	15	600
	Total		1950

Total : 5855 € pour mise en place, signalétique Montaigne et l'entretien en 2021.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTÉ** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2019-05-12 : FINANCES – REMBOURSEMENT COMMUNES EPF SMAF

Dans le cadre des différents programmes d'investissement, il convient de rembourser les sommes engagées par les communes avant la prise de compétences par la communauté de communes.

Cela concerne donc :

PONTAUMUR – Immobilier d'entreprises (ancien Brico) - AO 297

	Montant du capital	Montant des intérêts
Somme à rembourser	57 845,96 €	14 428,35 €

SAINT AVIT – Maison Menard - AR 25

	Montant du capital	Montant des intérêts
Somme à rembourser	13 141,95 €	3 445,01 €

BROMONT LAMOTHE – ensemble immobilier - AP 265,266,267 et 268

	Montant du capital	Montant des intérêts
Somme à rembourser	18 784,97 €	4 212,49 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2019-05-13 : AUGMENTATIONS DE CREDITS- Budget Immobilier d'entreprises

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant qu'il convient de rectifier des écritures comptables suite à la fusion des Communautés de Communes
- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>				
Titre annulé sur exercice antérieur	673	0.06 €		
Autres charges exceptionnelles	678 - 042	0.06 €		
TOTAUX EGAUX FONCTIONNEMENT		0.12 €		
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>				
Créances sur des particuliers			2764	0.06 €
Créances sur des particuliers			2764 - 040	0.06 €
TOTAUX EGAUX INVESTISSEMENT				0.12 €

2019-05-14 : DESIGNATION DELEGUES SMCTOM SAINT SULPICE

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de choisir la composition des délégués du SMCTOM de la commune de SAINT SULPICE suite à l'installation du nouveau conseil municipal.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi la composition des délégués du SMCTOM pour la commune de SAINT SULPICE :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNE
Mme ONDET Dominique	Mme ONDET Christiane	SAINT SULPICE
Mr TESSIAU Daniel	Mr CHASSAGNE Jean-Claude	SAINT SULPICE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2019-05- 15 : BROMONT LAMOTHE HONORAIRES MOE-

Monsieur le Président rappelle le projet « Aménagement de deux commerces et trois logements à Bromont-Lamothe » qui a fait l'objet d'un démarrage des travaux le 07/02/2019.

Suite aux contraintes rencontrées au lancement des travaux, le groupement de maîtrise d'œuvre, retenu par délibération du 15/11/2016 et composé des membres suivants : ADQUAT ARCHITECTURE, JACQUES BERIOUX, BETALM et BETMI, sollicite la Communauté de Communes pour une réclamation d'honoraires complémentaires pour un montant total de 11 950,47 € HT correspondant à :

- Mission DET complémentaire (2 740,47 € HT) ;
- Études EXE complémentaires + mise au point marché (9 210,00 € HT).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de refuser la proposition du groupement,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de régler cette affaire et à signer tous les documents correspondants.

2019-05-16 : EPF SMAF RACHAT PARCELLE POLE DE SANTE

Monsieur le Président expose :

L'établissement public a acquis pour le compte de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans les parcelles cadastrées AO 179-219-254-294-365 afin de créer un pôle de santé.

Il est proposé aujourd'hui au conseil communautaire de racheter ces afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 217 889.43 € . Sur ce montant s'ajoute des frais d'actualisation pour 1 688.67 € dont le calcul est arrêté au 1^{er} mai 2020 et une tva sur marge de 1 127.56 € et une TVA sur prix total de 1 129.03 € , soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 221 834.69 €.

La communauté de communes a réglé 63 572.98 € au titre des participations 2019 incluse. Le restant dû est de 158 261.71 € TTC.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **ACCEPTE** le rachat par acte notarié des parcelles cadastrées AO 179-219-254-294-365 sur la commune de Pontaumur

➤ **ACCEPTE** les modalités de paiements exposées ci-dessus,

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette procédure,

➤ **DESIGNE** Maître FAVRE pour rédiger l'acte,

➤ **S'ENGAGE** à racheter à la demande de l'EPF SMAF Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme (et ou) lorsque l'aménagement a été réalisé, ou est en cours de réalisation.

2019-05-17 : FINANCES – REMBOURSEMENT ASSURANCES BUDGET MSP

Monsieur le Président expose que la part des frais d'assurance pris en charge par le budget principal de la Communauté de Communes pour la Maison de santé Pluriprofessionnelle s'élève à 655.60 € pour l'année 2019 (dommages aux biens et bris de machines). Il propose que cette somme fasse l'objet d'un remboursement par le budget MSP sur le compte 62871. La recette sera imputée au compte 70872 du budget principal de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Enfance Jeunesse

Point d'information sur l'état d'avancement des projets Enfance/Jeunesse – **Reporté au prochain conseil communautaire.**